

IMMIGRATION CENTRES DE RÉTENTION

Un camouflet pour le ministre

La justice a suspendu l'exécution du marché de l'aide aux étrangers en rétention, signé le 10 mai par le ministre de l'Immigration, Eric Besson. L'attribution du lot de l'outre-mer à une association proche de l'UMP avait suscité une tempête de protestations.

C'est une victoire pour les associations qui assistent les sans-papiers. La justice a donné raison samedi à la Cimade dans une manche du bras de fer qui l'oppose au ministère de l'Immigration depuis neuf mois sur l'aide aux étrangers dans les centres de rétention administrative (CRA), notamment ceux d'outre-mer (Le Quotidien du 25 avril). Le juge des référés du tribunal administratif de Paris a suspendu l'exécution du marché signé le 10 mai par Eric Besson.

Rappel : le ministère a décidé en août dernier de casser le monopole de la Cimade, seule association habilitée depuis 1985 à intervenir dans les CRA, où elle aide notamment les sans-papiers à formuler des recours contre leur expulsion. Une manière, aux yeux de nombreuses associations de défense des droits des

plus démunis, de marginaliser la Cimade, souvent critique envers le gouvernement, et d'atteindre plus facilement des quotas d'expulsions de plus en plus élevés.

Huit lots géographiques avaient été définis dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le ministère de l'Immigration. Pour les centres de rétention d'outre-mer, hors Mayotte (c'est-à-dire Guyane, Guadeloupe et Réunion, soit 84 places), l'aide aux étrangers avait été attribuée au Collectif Respect. Cette association, dont plusieurs responsables ont des liens avec l'UMP, était jusque-là totalement inconnue dans ce domaine d'intervention.

Mais le juge des référés du tribunal administratif de Paris a suspendu l'exécution du marché public jusqu'à l'examen des requêtes déposées dans cette affaire. La Cimade, qui se félicite



Le centre de rétention administrative (CRA) de Saint-Denis. L'assistance juridique aux étrangers est au cœur d'une bagarre judiciaire entre le gouvernement et le monde associatif.

de cette décision, a aussitôt demandé au ministère de l'Immigration « d'ouvrir de toute urgence une concertation avec les

associations de défense des droits des étrangers ».

Edouard MARCHAL
(avec AFP)

« C'est une première victoire »

Pour Christophe Pomez, président de la section de Saint-Denis de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et membre de son comité central national, la décision du juge des référés de suspendre l'exécution du marché de l'aide aux étrangers en rétention est « une première victoire ».

- Christophe Pomez, vous vous êtes mobilisé depuis plusieurs semaines en faveur de la Cimade. Que signifie la décision de justice rendue samedi ?

- Malgré le recours introduit par la Cimade, le ministère de l'Immigration avait décidé de passer en force et d'attribuer les lots à compter du 2 juin. Dès mardi (demain), le collectif Res-

pect aurait dû être habilité à intervenir dans les centres de rétention administrative (CRA) d'outre-mer, dont celui de La Réunion. Mais le juge a interrompu ce processus. C'est un premier pas, une première victoire contre le démantèlement de l'aide aux étrangers. Reste à savoir comment va réagir Eric Besson face à cette décision.

- Un des éléments pris en compte par le juge est le fait que le Collectif Respect « n'a pas démontré ses capacités professionnelles pour assurer une telle mission ». C'est une satisfaction pour vous ?

- Bien sûr. Avec d'autres associations, nous avons dénoncé le fait que ce collectif a modifié ses

statuts deux mois avant l'appel d'offres pour les rendre compatibles avec la mission proposée par le ministère. Auparavant, il n'avait rien à voir avec le droit des étrangers. Il s'agissait clairement d'un collectif fantôme.

- Le centre de la rétention de La Réunion, situé au commissariat du Chaudron, n'a jamais été visité par la Cimade. Cela va-t-il changer à l'avenir ?

- Ce centre de rétention a été inscrit dans l'appel d'offres du ministère de l'Immigration, ce qui officialise à nos yeux son existence. Nous disposons de chiffres sur les conditions d'accueil et le taux d'occupation au CRA de Mayotte, mais pas sur celui de La Réunion. La LDH

compte solliciter un parlementaire pour qu'il demande à visiter ce centre, en compagnie de responsables associatifs, pour faire un état des lieux.

- Vous êtes actuellement au Creusot pour le congrès annuel de la Ligue des droits de l'homme. Quels sont les sujets à l'ordre du jour ?

- Le thème principal est celui de la liberté surveillée. Nous sommes dans une société de surveillance, de contrôle, de fichage, où le discours sécuritaire amène beaucoup de citoyens à accepter qu'on empiète sur leurs libertés individuelles. Une résolution sur ce sujet devrait être adoptée lundi.

Propos recueillis par E. M.